

VIDE GRENIER à BALLOY
 Organisé par Le Comité des Fêtes
PLACE DE LA MAIRIE-GRANDE RUE
RUE DES PÂTURES
Dimanche 12 Mai 2024
de 8h à 18h00

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

INSCRIPTION OBLIGATOIRE : AU PLUS TARD LE 6 MAI 2024

par mail : comite.des.fetes.de.balloy@gmail.com ou auprès de Mme VALLETEAU Laurence
 au 06 60 84 96 54 (Laisser un SMS) « Règlements à l'inscription »

TARIFS : Particuliers : Habitants de Balloy : 2,50 € le mètre linéaire,
Extérieurs de Balloy : 3,50 € le mètre linéaire.

(Bulletin d'inscription également disponible à la mairie de Balloy).

LV



BROCANTE à Balloy

leur : Association COMITE DES FÊTES DE BALLOY
 Adresse : 2 rue de Gravon - 77118 BALLOY

ATTESTATION - INSCRIPTION - VIDE-GRENIERS

Particulier - Personne physique Se déroulant le **12 MAI 2024** à Ville : **Balloy (77118)**

Je soussigné(e),
 Nom : Prénom :
 Né(e) le / / à Département : Ville :
 Adresse :
 CP Ville
 Tél. / / / / / / Email :@.....
 Titulaire de la pièce d'identité N° Délivrée le / /
 par (sous*) Préfecture de Département : (*) Entourez si sous préfecture
 N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :
 - de ne pas être commerçant(e)
 - de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
 - de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Art R321-9 du Code pénal)

Fait à le / / 2024. Signature :

Habitant de BALLOY :
 Pour un emplacement d'une longueur de : _____ mètres linéaires X 2,50 € = _____ €

Extérieurs de BALLOY :
 Pour un emplacement d'une longueur de : _____ mètres linéaires X 3,50 € = _____ €

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune de Balloy.

Vous pouvez joindre votre bon d'inscription soit **par mail : « comite.des.fetes.de.balloy@gmail.com »**

Ou par SMS au 06.60.84.96.54. Merci de bien vouloir le faire avant le 06 MAI 2024

Vous pouvez régler par chèque à l'ordre du « Comité des Fêtes de Balloy », celui-ci sera mis à encaissement qu'après la brocante. Règlement à transmettre soit à l'adresse du Comité des Fêtes de Balloy au 2 rue de Gravon 77118 BALLOY accompagné de votre bulletin d'inscription rempli et signé, ou à déposer directement à la mairie de Balloy dans une enveloppe à l'attention du Comité des Fêtes ou aussi à la salle des fêtes près de la mairie le jeudi entre 14h et 17h auprès des membres du Comité qui seront sur place.

Pour les règlements en espèces, il est préférable de prévoir de la monnaie pour régler sur place le jour J (des membres du Comité des fêtes passeront aux emplacements pour encaisser les espèces et vous fourniront un bon de reçu sur place).

IPNS